



05160 PONTIS

Tél : 04.92.44.26.94

mairiedepontis@wanadoo.fr

www.pontis.fr

Date de la convocation
29 septembre 2016

Membres élus : 7
Membres présents : 4
Membre excusés : 2
Membre absent : 1

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 7 OCTOBRE 2016 à 18H30

L'an deux mille seize et le 7 octobre, à 18 H 30,
Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de
PONTIS dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du
Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence
de **Georges GAMBAUDO**, Président.

Étaient présents : **Mesdames HUGUES Andrée et BAZIRE
Muriel, Monsieur FLUCHERE Frédéric.**

Était absent : **Monsieur IGEL Roger.**

Étaient excusés : **Madame SARRAZIN Mireille et Monsieur
SARRAZIN Christian.**

Secrétaire de séance : **Madame BAZIRE Muriel**

Séance ouverte à 18h30.

COLIS ET REPAS DE NOËL

Il est confirmé que le repas de Noël se déroulera le vendredi 16 décembre 2016 au restaurant de la Robéryère à Embrun.

Il est décidé de reconduire les mêmes dispositions que l'an passé à savoir :

- **La Distribution des colis de Noël**

Pour les personnes âgés de 70 ans et plus dans l'année, inscrits sur la liste électorale de la commune et en résidence principale à Pontis.

Les colis seront distribués par les conseillers municipaux et le Maire.

- **Repas de Noël au restaurant de la Robéryère à Embrun**

Le coût total du repas s'élève à 25 € par personne.

Le CCAS prend en charge la totalité du coût du repas pour les personnes ayant 70 ans et plus mais aussi pour leurs conjoints même s'ils ont moins de 70 ans.

Une participation financière de 50 % est proposée aux Pontissois âgés de 60 à 69 ans, inscrits sur la liste électorale, et en résidence principale dans le village, le coût à leur charge sera de 12,50 €.

Enfin il y a la possibilité pour toute personne habitant Pontis de venir partager le repas de Noël pour un coût de 25 €.

QUESTIONS DIVERSES

- **Le portage des repas**

Il est évoqué la mise en place du portage des repas sur la commune pour les personnes ayant des difficultés d'autonomie (suite d'hospitalisation, sortie d'une maison de repos...) .

Le Maire souhaite se renseigner auprès de l'Hôpital d'Embrun et de l'ADMR de Savines-le-Lac afin de connaître les différentes possibilités pour mettre en place ce service sur la commune.

Séance levée à 19h30.

La secrétaire de séance
Madame BAZIRE Muriel